

# Réunion Conseil Municipal du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025

## Compte-rendu simplifié

**Présences :** DAVID Martine, FLAMENT Jean Paul, FOISSOTTE Marc, JACQUES Myriam, MAGNIN Bernard, MARINONI Catherine, MARTIN Gérard, LANDRY Michel, , PANNAUX Patrice, PIOTELAT Pierre, ZABOTTI Chantal et CHAUCHEFOIN Gérard.

**Bons pour pouvoir :** GEORGEON Denis à CHAUCHEFOIN Gérard, LAUBEPIN Véronique à DAVID Martine.

**Absence excusée :** DESMARE Arnaud

**Approbation du dernier CR :** RAS

### 1 - Délibérations :

#### 11- Convention partenariat SIDEC « rénovation éclairage public - tranches 1 et 2 ».

Monsieur le Maire revient sur le point 7 du CM en date du 10/04/25. Il explique que le SIDEC demande une formalisation complémentaire à la présentation faite lors du conseil municipal précité. Cette nouvelle délibération est une délibération de forme et n'impacte d'aucune manière les montants et périmètre d'intervention tels que définis et votés au précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention associée à la réalisation du projet.

Explications données, Monsieur le Maire soumet cette proposition de délibération au vote des membres du Conseil Municipal.

**Vote : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### 12- Aménagement Espace Mairie - Présentation du projet et choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire présente une réactualisation d'un projet déjà explicité à plusieurs reprises au conseil municipal. Il s'agit de finaliser l'aménagement de l'espace Mairie (partiellement réalisé lors de la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école). La réalisation initiale des travaux a été assurée par l'entreprise MONTHOLIER. A la demande de la commune, cette dernière réactualise le contenu des travaux en fonction de l'avancement de la construction du cabinet médical, en cours d'installation en limite de la zone concernée par le projet d'aménagement du cœur de village.

L'aspect technique de la version finalisée est commenté par Pierre PIOTELAT, Adjoint en charge des travaux. Monsieur le Maire détaille les différents postes financiers associés au projet en précisant que l'entreprise MONTHOLIER maintient les prix unitaires de l'offre initiale datant de l'année 2023. Une remise commerciale de 4000€ est également consentie sur le montant total des travaux.

Le montant des travaux à achever s'élève donc ainsi à 91 943.75€ HT (Voirie - Réseau pluvial - Mise à niveau d'ouvrages - Signalisation routière).

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le montant des travaux et de retenir l'entreprise MONTHOLIER pour une réalisation dans la continuité du projet initial.

**Vote : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **13- Clôture stade de la Combotte - Choix de l'entreprise.**

Comme proposé lors du précédent conseil municipal, une offre complémentaire a été sollicitée et obtenue. Le tableau prévisionnel des coûts de la prestation est maintenant finalisé et suggère une prise de décision.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à retenir l'offre la moins disante et en conséquence de confier les travaux à la société FEVRE VIELLARD pour la somme de 11 626€HT.

**Vote : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **2 - Communications :**

### **21- AOP Meix Brulé : Avancement du projet.**

Etudes de sol G1 et G2 réalisées les 3 et 5 juin. En attente compte-rendu, puis signature vente. Monsieur le Maire partage les dernières informations connues sur les intentions de l'acquéreur concernant les aménagements à venir. Au vu des évolutions « récurrentes » sur la destination des parcelles concernées, une communication plus « large » ne semble pas être de mise aujourd'hui. Pour autant, demeure crédible le projet de construction d'un établissement de bien-être.

### **22- Plate-forme de stockage : Avancement du projet.**

Monsieur le Maire remercie les intervenants bénévoles qui ont assuré la réalisation (finalisation) de cette plate-forme de stockage dans le cadre des « Ateliers du jeudi ». L'équipement est aujourd'hui fonctionnel et répond aux besoins de la commune.



### **23- Campagne de marquage au sol et panneaux de signalisation routière.**

Monsieur le Maire indique rencontrer des difficultés dans la mise à disposition de devis de la part des entreprises consultées. Beaucoup de relances ont été faites sans obtenir à ce jour de réponse. L'objectif est de disposer d'une remise en état du marquage au sol pour la rentrée scolaire (la signalisation au sol des arrêts de bus est concernée par la prestation). La campagne de remplacement et d'ajout de panneaux de signalisation est également impactée par ce constat.

### **24- Rénovation éclairage salle des fêtes.**

Idem au point ci-dessus. De nombreuses relances en cours. Objectif de calendrier : finalisation septembre/octobre.

### **25- Travaux forestiers rue de la Proie et route forestière de Grand Contour.**

Monsieur le Maire fait part des difficultés rencontrées ces derniers mois sur la gestion de la forêt communale, notamment sur les dégâts causés à l'automne dernier et au printemps par des chutes à

répétition d'arbres sur des biens privés. Il attire également l'attention des conseillers sur des risques similaires identifiés le long des voiries traversant notre forêt, en particulier le long de la rue de la Proie (fête au bois) et le long de la route forestière de Grand Contour. Les services de l'ONF ainsi que ceux du Département demandent la plus grande vigilance sur les conséquences de phénomènes météorologiques devenus récurrents (fortes pluies, forts coups de vent...). En fonction de ces signalements, des travaux d'abattage seront engagés dans les prochaines semaines sous couvert de l'agent territorial de l'ONF.

Monsieur le Maire explique que la conduite de ces travaux sera accompagnée du démontage de la ligne électrique qui alimentait autrefois les manèges de la fête foraine (fête au bois).

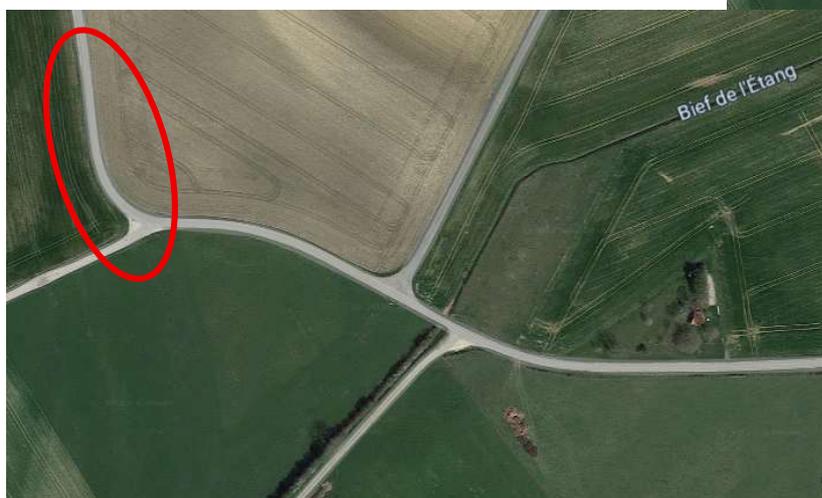
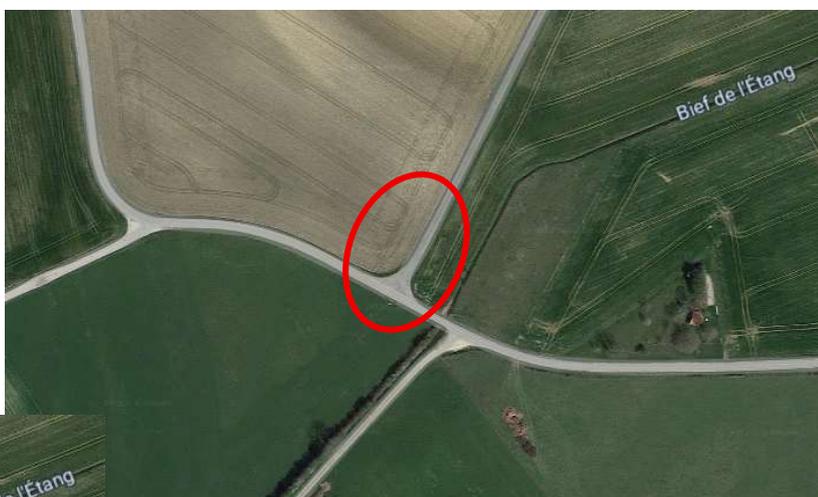
## 26- Programme de maintenance annuelle de voirie.

Deux portions de voirie communale demandent une intervention urgente de remise en état. Des travaux confiés à l'entreprise MONTHOLIER sont programmés à l'automne 2025.

**261** - Réfection de voirie depuis le carrefour de Villette sur une longueur de 850m.

Réfection de la patte d'oie.

**Coût des travaux : 4 898.30€HT**



**262** - Réfection de voirie épaulement de chaussée en direction de Choisey.

**Coût des travaux : 5 820€HT**

Nota : Un approvisionnement d'un petit volume d'enrobé à froid par la commune pourrait répondre pour partie à la réfection de nids de poule (réparation avec ciment à proscrire).

### **28- Cavurnes cimetièrre.**

Monsieur le Maire indique disposer à ce jour d'une seule offre technique et commerciale concernant la mise en place de nouveaux équipements sur la zone actuelle. Il souhaite solliciter d'autres intervenants avant d'engager les travaux. Objectif prévisionnel : automne 2025.

### **29- Vidéoprotection programme 2025 : Avancement du projet.**

Les caméras relatives à la surveillance de la salle des fêtes sont opérationnelles depuis plusieurs semaines (abords, entrée principale et entrée cuisine). Comme indiqué lors du dernier conseil municipal, une caméra supplémentaire a été installée pour « couvrir » la façade exposée côté rue des Vergers (face nouveaux locatifs).

Demeure à ce jour à pourvoir l'installation de la caméra N°7 (Rue de la Cour des Chênes) pour finaliser le programme 2025, mais également le projet dans sa totalité (étalé sur les 4 dernières années).

### **30- Délégation Service Public Assainissement CAGD : Harmonisation.**

Il s'agit des contrats de DSP Assainissement confiés à SOGEDO et concernant les communes de : Amange, Archelange, Audelange, Baverans, Châtenois et Rochefort-sur-Nenon (ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vèze), Authume, **Crissey**, Eclans Nenon, Foucherans, Jouhe, Parcey, Saint Aubin, Villette-les-Dole.

Prolongation des contrats de toutes ces communes (dates d'échéance différentes) jusqu'au 31/12/28 pour une **harmonisation de la gestion des contrats** pour toutes les communes de la CAGD au 1<sup>er</sup> janvier 2029. Pas d'incidence sur les tarifs.

### **30- Point sur PLUi.**

L'arrêt de la Cour d'Appel de Nancy du 10 février 2025 avait entraîné l'annulation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Dole.

Suite à cette décision, le Grand Dole a entrepris deux démarches importantes : un recours en cassation auprès du Conseil d'État afin qu'il statue sur cette affaire, ainsi qu'une demande de sursis à exécution de l'arrêt de la Cour d'Appel.

Nous avons récemment été informés que le Conseil d'État a déclaré recevable notre pourvoi en cassation. Il est à prévoir que sa décision définitive interviendra dans un délai d'au moins un an.

Concernant le second point, nous avons le plaisir de vous informer que par une décision en date de ce 12 juin 2025, le Conseil d'État a accordé le sursis à exécution.

**Par conséquent, dès aujourd'hui, le PLUi redevient pleinement applicable et ce, jusqu'à la décision finale du Conseil d'État.**

## **3 - Questions diverses.**

### **31- Elections municipales Mars 2026.**

Dans un souci de transparence et de respect à l'égard des adjoints et des conseillers municipaux, Monsieur le Maire souhaite, à cette période de l'année soit 9 mois avant le terme du mandat, faire connaître sa décision face à l'organisation des prochaines élections municipales.

Après avoir échangé avec ses deux adjoints en amont du présent conseil municipal, Monsieur le Maire déclare ne pas solliciter un nouveau mandat pour les élections de mars 2026. Il explique les différents motifs qui l'ont conduit à cette prise de décision, notamment son âge et sa santé.

D'autre part, les objectifs définis et fixés en début de mandature ont été atteints. Les projets en cours (rénovation éclairage public 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche, aménagement de l'espace Mairie, clôture du Stade de la Combotte) seront menés à leur terme avant la fin du mandat.

Une discussion s'engage alors entre plusieurs conseillers municipaux afin de connaître leurs intentions. A suivre.

### **32- Autres questions...**

- Tests éventuels dans le cadre du PCS.
- Formation à l'utilisation d'un défibrillateur.

**Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h30.**

**Bonnes vacances à toutes et à tous.**